



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE REDACTEURS

SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Des réponses à une série de quatre questions portant sur le domaine « Droit public » .

Jeudi 9 août 2018

(Durée : 2 heures – coefficient 2)

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

- Tous documents personnels ou appareils électroniques sont interdits.
- Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la copie d'examen. Toute mention d'identité, de signature, d'initiale ou de paraphe sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de votre épreuve.
- L'utilisation d'une autre couleur pour souligner est considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant "copie blanche".

SUJET :

- 1) Qu'est-ce qu'un établissement public ? Y-a-t-il plusieurs types d'établissements publics ? (5 points)
- 2) Quels sont les principes du « service public » ? (5 points)
- 3) Quelles sont les institutions de la Polynésie française ? (5 points)
- 4) Quelle différence y-a-t-il entre délibération, loi du pays et loi ? (5 points)